



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 23/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PEINTRE Angélique, Maire.

Présents : PEINTRE Angélique – MAGINOT Pascal – POIRIER Marie-Madeleine - ALAPHILIPPE Pauline.- RABIER Patrick - MOINEAU Frédéric – DONZE Nadège – GODI Cyrille – REGNIER Emilie – LEDUC-BOURDON Jordane – JOGUET Alison – TRAVEL Mathieu

Absents excusés ayant donné pouvoir :

CHALOPIN Aurélie donne pouvoir MOINEAU Frédéric

PISSOT Philippe donne pouvoir à PEINTRE Angélique

Absente excusée :

Absente : CORNET Cédrick.

Secrétaire de séance : MAGINOT Pascal.

OBJET

2026-64 : Finances

Date d'affichage
24/09/2026

Date de convocation
18/09/2026

Subvention Amende de Police : signalisation verticale et horizontale, installation et développement de signaux lumineux, différenciation du trafic.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage de la limitation de vitesse à 30 km/h dans l'ensemble des hameaux il y a lieu d'acquérir les anneaux de limitation de vitesse. De plus, il a été constaté que des panneaux d'entrée et de sortie de certains hameaux sont inexistants et doivent être posés. Enfin il y a lieu de remplacer le miroir de sécurité endommagé par un camion et de refaire la signalétique au sol.

Il est proposé de faire une demande de subvention au titre des amendes de police.

Le coût total des travaux s'élève à 6.008,49 € HT

Coût prévisionnel de l'opération :

Dépenses	Prestataires	Montant HT
Panneau B14 – 20km/h	Prozon	206, 38 €
Miroir D600	SDV17	258, 76 €
Panneau B14 – 30 km/h	SDV 17	2 734, 76 €
Panneau EB10-EB20	SDV17	1 933, 50 €
Peinture voirie	Jefco	875, 09 €
Total		6 008, 49 €



Plan de financement proposé :

Organismes	Base subventionnable HT	Participa tion	Montant HT
Amendes de police	6 008, 49 €	50 %	3 004, 25 €
Autofinancement	6 008, 49 €	50 %	3 004, 24 €

Ces explications entendues, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Par : 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention,

ADOpte l'opération et les modalités de financement ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

Délibération 2026-63.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chambon

Le Maire,

